

Les représentants enseignants au conseil d'administration du lycée Livet de Nantes
16 rue Dufour
44000 Nantes

à Madame Christelle Morançais,
Présidente de la Région des Pays de la Loire

Madame la Présidente,

Les personnels d'enseignement et d'éducation des lycées publics de Loire-Atlantique réunis en Collectif souhaitent interpeller l'exécutif de la Région, autorité de tutelle des lycées, sur ses récentes décisions.

Peut-on dans le même temps mettre en avant une politique régionale d'aide aux innovations technologiques et réduire drastiquement voire supprimer des crédits à des associations ou aux Actions Éducatives Ligériennes ? Par exemple l'association PiNG dont le lycée Livet est partenaire, se voit couper tous ses crédits de fonctionnement (supprimant 2 postes au minimum) alors qu'elle est agréée Jeunesse et Éducation Populaire pour ses missions citoyennes primordiales dans la sensibilisation et l'initiation aux outils numériques, dans la promotion de la culture libre et dans le développement de pratiques créatives et culturelles. De même nombre de thèmes/dossiers des Actions Éducatives Ligériennes semblent devoir être soit fortement réduits ou tout simplement supprimés. Un communiqué du SNES-FSU, SNETAP-FSU et SNUEP-FSU a été envoyé à la Région pour savoir pourquoi.

Ces décisions sont sans doute dictées par un souci d'économie dans un contexte où on annonce une augmentation considérable des factures, notamment énergétiques, des lycées. Pourtant, l'argument budgétaire est difficilement entendable quand la Région continue d'offrir sur nos impôts un ordinateur portable à toutes et tous les lycéennes et lycéens de 2^{de} et de 1^{re} année de CAP sans avoir questionné les besoins réels, aussi bien sur l'usage pédagogique que sur l'existence d'un ordinateur personnel ou familial chez l'élève. Qui plus est, on impose à l'élève et à sa famille un système d'exploitation propriétaire avec la suite Office de Microsoft alors que nous prônons dans l'enseignement l'usage de logiciels libres. Qui paye ? S'ils sont utilisés au lycée, les ordinateurs portables devront être rechargés à intervalles réguliers augmentant d'autant la consommation d'électricité des lycées – alors même que nos salles ne sont pas du tout équipées en prises d'alimentation suffisantes ni d'espaces de rangement sécurisés des ordinateurs durant la journée.

Par ailleurs, sans concertation avec les équipes pédagogiques des lycées, la Région déploie des centaines (des milliers ?) de bornes WiFi pour raccorder tous les systèmes des élèves (ordinateurs portables, smartphones, etc) sans se poser la question préalable de la sécurité des systèmes (davantage de serveurs et de switches pour encaisser la montée en charge des connexions) et de sécurisation des données personnelles, flattant encore davantage la sur-connectivité, pourtant néfaste, des élèves et la surconsommation électrique associée.

Faudra-t-il choisir entre payer la facture de chauffage des salles de cours ou bien payer la facture d'électricité de tout ce matériel ? Aurons-nous les moyens de payer les factures de chauffage sans vider les fonds de réserve ? La conjoncture ne serait-elle pas au contraire favorable à une réflexion globale sur la sobriété énergétique ?

Enfin, quelle sera la pérennité du dispositif #MonOrdiAuLycée ? Sera-t-il reconduit en 2024 pour 3 ans ? Une inquiétude grandit actuellement dans les lycées : si votre objectif est de dématérialiser les savoirs et les outils, allez-vous maintenir la gratuité des manuels scolaires papier ou allez-vous financer seulement des manuels numériques ?

Nous nous estimons d'autant plus légitimes à questionner votre politique éducative que les lycées publics sensibilisent depuis longtemps les élèves et étudiant·e·s à un usage raisonné des énergies et à une utilisation éthique du numérique, comme le faisait PiNG. À Livet, l'obtention récente du label E3D niveau 2 atteste d'une réflexion à ce sujet.

Nous osons espérer que nos questions trouveront des réponses rapides et nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en notre dévouement total au service public d'éducation.